

Désignation de ma personne de confiance



Veuillez remplir le présent formulaire et le remettre à votre personne de confiance.

Je, _____, désigne _____,
[nom] [nom de la personne de confiance]
comme ma personne de confiance le _____.
[date, JJ/MM/AAAA]

Nom de la société de placement :

Nom du conseiller financier inscrit :

Type de compte (facultatif) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Quoi faire si l'on vous contacte?

Mon conseiller financier peut vous poser des questions à mon propos. L'information fournie peut l'aider à protéger mon compte ou mes investissements. Des sujets sensibles risquent d'être abordés.

Vous pouvez répondre à ses questions de votre mieux, mais rien ne vous y oblige. Si vous ne connaissez pas la réponse ou ne souhaitez pas répondre à une question, n'hésitez pas à le dire.

Si vous n'êtes pas à l'aise d'agir comme ma personne de confiance, faites-le moi savoir.

Assurez-vous que votre interlocuteur vient de ma société de placement. Raccrochez s'il vous est impossible de vérifier la légitimité d'un appel non sollicité. Communiquez avec mon conseiller financier ou ma société de placement à l'aide des coordonnées ci-dessus.

Le rôle de la personne de confiance

En tant que personne de confiance, vous pourriez être amené à aider mon conseiller financier à protéger mon compte d'investissement. En effet, il se peut que vous en sachiez davantage sur ma situation personnelle, ma dynamique familiale ou mon état de santé. On pourrait aussi vous poser des questions en cas de soupçons d'exploitation financière ou de diminution de mes facultés mentales, ou encore s'il y a urgence.

Les circonstances où l'on pourrait vous contacter

J'ai permis à mon conseiller financier de vous contacter dans ces circonstances (cocher les cases pertinentes) :



- ☐ pour confirmer mes coordonnées
- ☐ pour confirmer l'identité de mon ou de mes représentants légaux
- ☐ en cas de soupçons d'exploitation financière
- ☐ en cas d'inquiétudes quant à mes facultés mentales
- ☐ autres (préciser) :

Les types de questions pouvant vous être posées

Mon conseiller financier peut vous poser des questions en fonction de la situation.

Par exemple, il pourrait vous demander de confirmer mes coordonnées après avoir tenté à maintes reprises de me joindre, ou encore si vous avez constaté des changements dans mon comportement, en cas d'inquiétudes au sujet de mes facultés mentales.



La personne de confiance ne peut prendre de décisions financières ni apporter de changements à un compte. Elle n'est pas non plus un représentant légal, un tuteur ou un curateur.



par la Commission des services financiers
et des services aux consommateurs
du Nouveau-Brunswick

L'information contenue dans cette brochure est fournie à titre strictement informatif. La Commission n'offre pas de conseils d'ordre financier ou juridique, ni ne recommande aucun de ces produits et services en particulier. Adapté avec la permission des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

finfo.ca

avril 2026